

Image not found or type unknown



Création d'entreprise à tour de bras

Par **jp49150**, le **26/03/2014** à **19:01**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si un entrepreneur a le droit de créer des entreprises à tour de bras. Moyens simples de bénéficier d'aides diverses et variées (crédit d'études, subventions JEI...) ? De plus les employés de ces différentes entités travaillent pour le CA d'une autre entreprise, est-ce normal ?

Avec ces méthodes le célèbre adage : "diviser pour mieux régner" prend tout son sens ! les employés de ces entreprises travaillant pour le même compte avec souvent des qualifications similaires sont rémunérés différemment et ne bénéficient pas des mêmes avantages.